La Gazette des Comores

Quotidien Indépendant d'Informations Générales

Paraît tous les jours sauf les week-end

18ème année - N° 3125 - Vendredi 30 Mars 2018 - Prix : 200 Fc

Crise à Mayotte

Les élus de la nation appellent à un front commun



Les élus reçus au ministère des affaires étrangères

Société Comorienne des Hydrocarbures

39 milliards de chiffre d'affaires pour l'année 2017

Lire page 2

Visitez le site de la Gazette
www.lagazettedescomores.com

Prières aux heures officielles
Du 26 au 31 Mars 2018

Lever du soleil:
06h 11mn
Coucher du soleil:
18h 15mn

Fadjr :	04h 58mn
Dhouhr :	12h 15mn
Ansr :	15h 30mn
Maghrib:	18h 18mn
Incha:	19h 32mn



SOCIÉTÉ COMORIENNE DES HYDROCARBURES

39 milliards de chiffre d'affaires pour l'année 2017

Le directeur général de la Société Comorienne des Hydrocarbures (SCH) a fait le bilan des activités de l'année 2017 et annoncé les perspectives pour 2018. Mohamed Chatur a parlé de 39 milliards de chiffre d'affaires en 2017 et une contribution de 14 milliards au budget de l'Etat.

Le directeur général de la Société Comorienne des Hydrocarbures (SCH) a reçu la presse hier jeudi pour présenter le bilan des activités de l'année écoulée et les perspectives pour l'année en cours. Qualifiant sa société de poumon de l'économie du pays, le patron de la SCH se félicite des mesures mises en place pour assurer de manière régulière l'approvisionnement en produits pétroliers dans le pays. « Depuis que je suis là en Juin 2016, le pays n'a pas connu de pénurie. Et c'est une bonne chose », déclare Mohamed Chatur, avant de préciser « on a eu une seule journée de queue pour le gasoil, causé par un mauvais temps qui empêchait le bateau de rentrer au port ».

Pour 2017, la société des hydrocarbures a fait un chiffre d'affaires de 39 milliards contre 35 milliards en 2015 et 33 milliards en 2013. Il a participé au budget de l'Etat pour l'exercice 2017 à hauteur de 14,5 milliards de FC. « C'est une performance historique », s'exclame-t-il. Il a toutefois reconnu un manque à gagner de plus de 13 milliards de nos francs depuis la baisse des prix des produits pétroliers aux Comores de juin 2016 jusqu'au 31 décembre 2017.

Pour cette année 2018, la direction de la SCH met le paquet sur l'augmentation des capacités de stockage. Des travaux de réparation de deux citernes à Anjouan, la construction de 4 citernes à Mohéli et



Mohamed Chatur patron de la SCH devant la presse

une citerne à Ngazidja sont initiés pour donner plus d'autonomie au pays. L'entreprise publique vise 11 750 m3 à Ngazidja, 7600 m3 à Anjouan et 900 m3 à Mohéli. « Aujourd'hui, nous avons une capacité pouvant tenir 40 jours seulement et c'est encore trop bas. C'est pourquoi nous avons lancés tous ces chantiers. Et une fois qu'elles seront opérationnelles, nous arriverons à tenir plus de 3 mois sans inquiétude », avance Mohamed Chatur.

A Ngazidja, la construction d'une grande citerne avait attiré l'attention de l'opinion publique. Il était lancé avant l'arrivée du DG actuel et devraient être opérationnelle en Aout 2016. Mais la société n'a pas pu finir le travail. « On devrait commencer à l'utiliser depuis Aout 2016 mais la société qu'il la construisait est partie sans la finir et pourtant, elle était payée à 85% », dit-il.

D'autres travaux sur la même citerne ont commencé en 2017 avec une autre société. « Nous avons fait un appel d'offre pour sa reconstruction. Ils étaient obligés de tout détruire. Maintenant, il commence par le haut vers le bas et le travail évolue très bien», ajoute le patron de la SCH. Aujourd'hui, la société veut se tourner vers la commercialisation d'autres produits pour améliorer son chiffre d'affaires.

Mohamed Youssouf

PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Le Vice président plaide pour une protection des données de la création

Le séminaire sur le rôle du centre d'appui de technologie et à l'innovation (CATI), le suivi de la formation des formateurs et le lancement officiel du réseau national CATI a pris fin hier jeudi. Le vice-président en charge de l'économie appelle au lancement du processus de protection de la création.



Participants à la cloture du seminaire sur la propriété intellectuelle

L'Office Comorien de la Propriété Intellectuelle (OCPI) avec l'appui de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI) et de la vice-présidence en charge de l'industrie à organisé depuis mardi dernier un séminaire sur le rôle du centre d'appui de technologie et à l'innovation (CATI), le suivi de la formation des formateurs et le lancement officiel du réseau national CATI. A l'occasion de la cérémonie de clôture, le vice-président en charge de l'économie appelle à protéger le travail crée et innové.

« Les secteurs industriels et culturels sont affectés par les mutations massives liées, on le sait au développement du numérique. Ces mutations sont en train de modifier à la fois les conditions de la création industrielle ou culturelle et les mode de diffusion des œuvres », lance Djaffar Ahmed Said Hassan. Ce dernier reste convaincu qu'il est temps de lancer le processus de protection de la création et qu'il soit intégré dans le Busines Plan afin qu'on ne créer pas juste pour créer.

« Je viens de donner des consignes au programme de Cadre Renforcé Intégré pour prendre toutes les dispositions nécessaires pour accompagner techniquement et financièrement et cela dans la mesure du possible tous ceux qui ont un travail à protéger », dit-il, avant d'ajouter que « mon souci c'est quand nos produits innovants sont reproduits ailleurs d'une manière frauduleuse et que très rapidement nos industries se trouvent concurrencées par des produits de mauvaise qualité. Or si ces industries protègent leurs créations, ils ont l'assurance de ne pas être concurrencées de manière déloyale ».

Pour rappel, pendant trois jours, les scientifiques et les enseignants chercheurs de l'Université des Comores ont échangé sur le domaine de la propriété intellectuelle mais aussi sur le rôle du CATI. Premier de son genre dans le domaine de l'information technologique et scientifique en Union des Comores, il va accorder un avantage comparatif essentiel aux différents centres de recherches ainsi qu'aux Petites et Moyennes Entreprises (PME) nationales à travers un accès large et gratuit aux informations scientifiques.

Mohamed Youssouf

ELECTIONS À L'UNIVERSITÉ

Les membres du CA et du Conseil scientifique seront élus ce samedi

Le vote des deux instances de l'université (Conseil d'administration et Conseil scientifique) va se dérouler ce samedi 31 mars, selon le président du comité chargé des élections, El-Hussein Allaoui Ousseni qui se trouve actuellement à Anjouan pour les derniers préparatifs.

Plusieurs candidats sont en lice pour ces deux scrutins qui devraient avoir eu lieu ce samedi à Moroni. Les responsables de l'Udc sont appelés à renouveler leurs conseil d'administration et conseil scientifique. Plusieurs candidats se sont manifestés pour ce double scrutin. D'après le président du comité chargé des élections, 25 candidatures sont enregistrées pour 7 sièges à pourvoir au conseil d'administration, alors que 8 candidats se sont déclarés pour les 6 sièges du conseil scientifique. « Tout semble prêt. En tout cas, aucun souci n'a pas été signalé à l'heure où je vous parle. Nous n'attendons que le grand jour », annonce-t-il, au téléphone dans un entretien avec La Gazette des Comores

En tout, ils sont 33 concurrents pour les deux scrutins. Certains candidats avaient déjà occupé des grandes fonctions au sein de l'université tandis que d'autres y occupent toujours des fonctions en dehors de l'enseignement. Le président du comité chargé d'organiser les élections du président de l'Université des Comores et le renouvellement des membres du conseil d'administration et du conseil scientifique appelle au calme tous les candidats ainsi que le public, le comité électoral vient de se réunir pour la première fois.

Ces élections des représentants des enseignants dans le CA et CS se dérouleront ce samedi 31 mars de 8h30 à 13h30. Et les opérations de dépouillement, la délibération et la proclamation des résultats auront lieu ce même jour entre 14h à 17h00. Les 2 et 3 avril sont réservés respectivement pour le dépôt et l'examen des recours, suivis par la proclamation des résultats définitifs.

Il est à rappeler que le 1er et second tour des élections du président de l'UDC est fixé, respectivement le 7 et 14 mai de 8h à 13h alors que la proclamation des résultats définitifs aura eu lieu 14h à 17h00. Par rapport à la campagne électorale, elle sera fera, pour le 1er tour, du 24 avril au 6 mai, et pour le second tour, du 10 au 13 mai. Le budget de ces élections est estimé plus de 3,5 millions de nos francs.

Ibnou M. Abdou

Crise à Mayotte

Les élus de la nation appellent à un front commun



Les élus comoriens remettent un memorandum au ministre des affaires étrangères sur Mayotte

En pleine crise diplomatique entre Moroni et Paris, le gouvernement comorien reçoit le soutien de l'ensemble des élus de la nation. Dans une déclaration remise hier jeudi, au ministre des affaires étrangères, ces élus appellent à un front commun pour défendre l'unité et l'intégrité territoriale de leur pays.

Après le soutien affiché par les élus de la nation à la décision du gouvernement comorien relative au refus d'accueillir des refoulés de l'île de Mayotte, un mémorandum a été remis par ces mêmes élus au ministre des affaires étrangères lors d'une audience accordée dans l'après-midi d'hier jeudi. Dans cette déclaration, ces élus déplorent « le fait que des hommes politiques français au lieu d'encourager cette voie d'apaisement, se livrent à des propos polémiques qui ne font qu'envenimer la situation ».

Les élus de la nation demandent au gouvernement comorien d'engager « toutes les démarches nécessaires auprès de l'organisation des Nations Unies afin de réinscrire la question de l'île comorienne de Mayotte à l'ordre du jour des débats de son assemblée générale, de demander à l'Union Africaine de s'en ressaisir et réactiver le Comité de sept ». La même démarche devrait être menée auprès des autres organisations telles que la Ligue des Etats arabes, l'organisation internationale de la francophonie, la Conférence islamique et l'Union Européenne.

« Nous demandons instamment la suppression du visa Balladur qui constitue une atteinte grave au droit humanitaire et qui est responsables des milliers de morts dans le bras de mer qui sépare l'île comorienne de Mayotte des autres îles », a-t-on noté. « Il convient encore une fois de lancer un nouvel appel à la France à engager résolument avec notre pays un dialogue franc, sincère et constructif (…) afin d'instaurer un climat de paix et de stabilité propice au développement socio-économique de cette région du monde », peut-on lire dans ce document.

« Je me retrouve parfaitement dans cette déclaration. Ce qui a été dit, rejoint mes réflexions étant un citoyen, étant un chercheur qui a écrit beaucoup d'œuvres sur cette question », rétorque Mohamed El Amine Souef ministre des affaires étrangères. Le chef de la diplomatie comorienne laisse entendre que c'est la position qui a été défendue par ses prédécesseurs notamment Mohamed Bacar Dossar.

« De ce qu'il en est ressorti de cette déclaration, nous distinguons entre la polémique créée, relayée par des médias français. Nous avons donc répondu. Car quand quelqu'un marche sur ton pieds, la moindre chose c'est de lui dire de lever son pied », a-t-il indiqué. Et M. El Amine Souef d'ajouter que toutefois ils n'ont pas fermé toutes les portes, demandant un dialogue sincère et franc avec le gouvernement français.

« On a entendu que le gouvernement français prendra des mesures. Mais nous avons voulu leur rappeler que les Comores ne sont pas un département ni une province française. C'est un pays indépendant souverain depuis les 6 juillet 1975 », a-t-il fait savoir. « Nous sommes un petit pays mais d'ores et déjà dans cette guerre, nous avons gagné la bataille parce que cette crise est mondialement médiatisée. Par cela, nous avons réussi à donner à cette question une visibilité à travers le monde », a-t-il soutenu.

Maoulida Mbaé

Paris suspend la délivrance des visas diplomatiques

Le ministre Mohamed El Amine Soeuf a confirmé devant la presse la décision des autorités françaises de suspendre les visas diplomatiques et officiels. Une décision perçue à Moroni comme une mesure de représailles en réponse au refus du gouvernement comorien d'accueillir les « refoulés » de Mayotte, notifié la semaine dernière aux compagnies de transport aérien et maritimes sur l'ensemble du territoire national.

Crise à Mayotte

"Le mal, c'est le visa Balladur"

Des voix discordantes s'élèvent enfin à Mayotte pour dénoncer le visa Balladur accusé d'être à l'origine des drames qui surviennent dans le bras de mer séparant Mayotte des autres îles soeurs. Un collectif de citoyens de Mayotte demande sa suppression par un communiqué publié lundi dernier.

Le fait est rare pour être passé inaperçu dans l'île au lagon. La crise sur les refoulés de Mayotte provoquant la détérioration des relations diplomatiques entre Moroni et Paris a engendré une sorte de troisième voie. Un collectif des citoyens de Mayotte s'élève contre le visa Balladur à l'origine des milliers de morts survenant dans le bras de mer qui sépare Mayotte et Anjouan.

D'emblée, le communiqué rappelle la genèse du visa de la « honte » instauré depuis le 18 janvier 1995, par Edouard Balladur premier ministre français de l'époque qui s'apprêtait à se présenter aux élections présidentielles. Un visa dont les conditions d'attribution, particulièrement draconiennes, rendent quasiment impossible son obtention.

« Le rattachement de Mayotte à la France déstructurait déjà l'unité linguistique, culturelle et familiale qui s'observe depuis toujours dans l'archipel. Ce visa aggrave cette logique de séparation. A la violence symbolique de la frontière administrative s'est ajoutée une violence physique, celle d'une frontière militaire. Non seulement cette frontière nie les échanges ancestraux qui existent entre les quatre îles mais elle passe radicalement sous silence les inégalités criantes qui se font sentir entre Mayotte et l'Union des Comores », a-t-on indiqué.

Et de poursuivre : « Ainsi, ceux qui tentent la traversée, parce qu'ils n'ont pas le choix, sont contraints de risquer leur vie. Depuis 1995, plus de 10 000 personnes sont mortes noyées dans le bras de mer qui sépare Mayotte de l'île d'Anjouan. Étant en situation irrégulière à leur arrivée sur Mayotte, les rescapés de la traversée sont contraints à une existence précaire et sont exposés à des abus et à des discriminations diverses ».

Le communiqué souligne les difficultés que les comoriens des autres îles traversent dans cette île sous domination française. De l'affabulation du titre de « clandestin » en passant par le statut de l'indésirable : « le comorien est désigné comme le bouc émissaire par excellence. En témoignent les décasages par des collectifs crypto-citoyens et les rafles de ces derniers jours orchestrées par la police, affairés ainsi à lutter de manière pragmatique contre ce qu'ils croient être la cause de l'insécurité et du sous-développement de l'île ».

Le collectif est convaincu que ni l'augmentation des effectifs de la Paf française, ni la collaboration avec des associations militant contre l'« immigration », n'empêcheront les tentatives périlleuses de la traversée. « Au contraire, ceci contraindra une population, qui a payé en morts et en argent le coût d'une traversée, à rester durablement sur Mayotte. Ces mesures n'aboutiront qu'à des traversées plus périlleuses encore et à une vulnérabilité accrue de ces populations », a-t-on noté.

« Le mal, c'est le visa Balladur et ce qu'il implique (...) Ce visa favorise l'exploitation économique éhontée des travailleurs sans papiers et des pratiques arbitraires d'une administration tirant profit du musellement de cette population, a-t-on déploré, appelant au refus des revendications ultra-sécuritaire de l'intersyndicale et du collectif des citoyens de Mayotte. Le visa Balladur tue, discrimine et nie la réalité de l'archipel. Exigeons son abolition ».

Et le communiqué d'insister qu'en prenant l' « immigration comme bouc-émissaire de l'insécurité. L'intersyndicale et le collectif des citoyens de Mayotte démontrent leur ignorance. La misère, l'ennui et le sentiment de désorientation de la jeunesse sont des conditions favorables à l'émergence d'une violence de plus en plus forte. Celles-ci ne constituent en réalité qu'une réponse, qu'un appel à l'aide de cette jeunesse sacrifiée sur l'autel de la départementalisation » de la quatrième île de l'archipel, en violation du droit international.

Maoulida Mbaé



COMMUNE DE MBADJINI PIMBA

Le maire sous le coup d'une motion de défiance

Le torchon brûle entre le maire de la commune de Mbadjini Pimba et les conseillers municipaux. Ces derniers ont voté le 20 mars dernier une motion de défiance contre ce maire accusé de malversation. Des accusations qu'il rejette en bloc tout en contestant la procédure de sa destitution.

Le maire de la commune de Mbadjini Pimba est sous le coup d'une motion de défiance. Dans une session tenue le 26 mars dernier à Foumbouni, 19 sur 27 conseillers ont approuvé la motion de censure contre ce maire accusé de malversation et de détournement de biens publics. « Depuis notre investiture, nous n'avons tenu qu'une seule session. Quand il décide de nous réunir, c'est pour nous dire à titre d'information qu'il y a quelque chose qui a été ou qui sera fait », a déclaré Abdoulhaniou Ali un des conseiller qui ont voté cette motion de censure.

« Nous avons continué sur cette manière à lui seul d'administrer une commune. Les années passent, sans qu'on sache où nous allons. On lui a finalement demandé un bilan. Il nous en a présenté un, que nous avons immédiatement contesté. Car il n'y avait aucune pièce justificative sur la gestion des fonds que la commune a dépensés », a-t-il fait savoir.

Il en veut comme preuve la somme de 2,5 millions fc destinée, dit-il, à l'achat d'une voiture y compris les taxes douanières. « Finalement, on est venu nous dire que l'achat est de 2,5 millions sans les frais de douane. Là il ne faut pas être intelligent pour comprendre qu'il y a quelque chose de louche », a-t-il dit. Et de poursuivre : « cela s'ajoute aux factures d'un studio qui se sont finalement avérées fausses. On n'avait même remercié le secrétaire général de la commune pour les mêmes motifs ».

L'intéressé ne se fait pas prier pour réagir. Abdallah Ahmed Ali Bedja a fermement condamné cette « motion qui n'a suivi aucune procédure », fait-il observer. Et lui de renvoyer la cause de son conflit avec le conseil communal au préfet de cette région qui chercherait d'après-lui tous les moyens pour l'évincer. Nous avons été même reçus par le procureur de la République pour cette même raison. « Ce dernier avait déploré l'ingérence de ce préfet dans les affaires d'une commune en violation des textes. Quant à la gestion financière, la responsabilité est au régisseur, au comptable et au directeur des finances qui n'est autre que mon adjoint », a-t-il fait savoir.

Maoulida Mbaé

Droit de réponse du conseiller juridique de l'Union de l'opposition

Les déclarations à l'emporte-pièce faites la semaine dernière par le directeur de cabinet du Président de l'Union sur les ondes de la RTMC de M'béni, méritent-elles le traitement particulier que leur a réservé une presse indépendante comme La Gazette des Comores ?

Cherchant à faire diversion à l'échec patent de la politique économique et sociale du gouvernement, ou supportant mal l'insuccès des assises nationales, M. Youssouf Mohamed Ali déplace les questions qui doivent faire débat en faisant des mauvais procès aux responsables de l'Union de l'opposition.

Le gouvernement peut-il raisonnablement s'enorgueillir de chantiers routiers engagés par ses prédécesseurs qu'il critique à outrance, alors même qu'il ne fait que parachever leur œuvre au nom du principe de la continuité de l'Etat ? A-t-il fait preuve de sens de responsabilité en détruisant de fond en comble les bâtiments de l'hôpital historique d'El Marouf sans la moindre solution de rechange en perspective ?

Le principal collaborateur du chef de l'Etat prête surtout à rire lorsqu'il fait valoir la victoire de la majorité présidentielle actuelle pour justifier le procès sordide qu'il veut intenter aux chefs de l'opposition. Faut-il lui rappeler que du fait du départ du parti « Juwa », ladite majorité manque aujourd'hui de ressorts et d'assise électorale ?

La légitimité politique du gouvernement n'est pas seulement fragilisée par la logique de l'arithmétique électorale, sa faiblesse résulte aussi de l'impopularité croissante qui entache son action. Car il ne sied pas à un pouvoir élu démocratiquement d'emprunter les sentiers battus de la démocrature, de l'autoritarisme et du pouvoir personnel.

Le peuple comorien, en général, et les auditeurs de la RTMC de M'béni, en particulier, n'en veulent pas de pantalonnades ni d'effets de manche. Ils sont plutôt en droit d'attendre, du directeur de cabinet et de ses amis, des explications claires et convaincantes sur les questions suivantes :


Youssouf Boina conseiller juridique de l'Union de l'Opposition

1) Par quoi se justifient et comment maîtriser l'inflation galopante, la hausse exponentielle des tarifs douaniers et la cherté insupportable de la vie ?

2) Est-il cohérent de renforcer les barrières douanières et protectionnistes, ou créer une centrale d'achat contraire aux intérêts des commerçants et à la libre concurrence, à l'heure où le Président signe des traités de libre échange et où on s'apprête à parapher des accords d'union douanière ?

3) Les tentatives de modification de la constitution visant à torpiller la présidence tournante et l'autonomie des îles afin de de garder à vie le pouvoir, ne sont-elles pas de nature à porter atteinte à l'alternance et donc à la démocratie, et surtout à ressusciter les querelles du séparatisme et l'instabilité ?

4) Le musellement honteux de l'opposition et des libertés publiques, la mise en veilleuse de la cour constitutionnelle, ainsi que l'abrogation arbitraire de la commission anti-corruption ne risquent-ils pas d'enfoncer le pays dans les sables mouvants de la dictature pure et dure ?

5) Quelle mouche aurait, enfin, piqué les courtisans du gouvernement pour faire croire que le député Maoulana Charif serait capable de débaucher le secrétaire général de l'UPDC, Youssouf Boina, de l'opposition pour l'embarquer dans le bateau ivre d'un pouvoir aux abois ? Ne savent-ils pas que le président Azali avait tenté, lui-même, d'en faire son conseiller juridique dès même son premier mandat, sans succès ?

Youssouf Boina,
Secrétaire général de l'UPDC et conseiller juridique de l'Union de l'opposition.



FOOTBALL (INTERVIEW)

Yada Riyad, jeune talent de Volcan attendu en Russie

En juin prochain, parallèlement au Mondial de Russie, une finale de « Football pour l'Amitié = Football for Friendship », cristallisera aussi l'attention de la communauté footballistique. Des milliers des jeunes footballeurs et journalistes, nationalités, âges et sexes confondus, animeront ce regroupement planétaire. Le talentueux Riyad Yada Mze représentera les Comores. Posé et expansif, il répond à nos questions.



Question : Quelle discipline sportive pratiquez-vous ?

Réponse : Je ne pratique pas de sport autre que le football. C'est la seule discipline possible dans les ruelles de Médina, avant d'être repéré et intégré dans un centre de formation.

Question : Pourquoi on vous a choisi ?

Réponse : On m'a choisi pour participer à un tournoi de fraternité des jeunes, organisé en Russie pendant le Mondial.

Question : Votre impression par rapport à cette aubaine ?

Réponse : Je suis très content. C'est une occasion pour moi d'assister en direct à une coupe du monde. Je sais que c'est une chance.

Question : Si un pays s'intéresse à ton talent, serez-vous prêt à quitter les Comores ?

Réponse : Je sais que mes parents seront satisfaits. Donc, je serai d'accord. C'est une chance de pouvoir m'améliorer dans un sport que j'aime bien.

Question : Comment tu as été repéré ?

Réponse : A partir du centre de formation de Volcan club, où je suis encadré par Fundi Meté et Hassan Ledur. Ils ont une belle pédagogie.

Question : Pour vous, le football est un jeu ou une future carrière ?

Réponse : Si tout va bien, j'aurai souhaité que le football devienne pour moi un métier.

Question : La violence dans les stades, qu'en pensez-vous ?

Réponse : Comme Marseille contre Lion ? Ce n'est pas bon. La victoire n'est pas le monopole d'une équipe. Il faut savoir perdre aussi'. Le sport c'est l'amitié.

Question : Vous voulez ajouter quelque chose ?

Réponse : Aujourd'hui, c'est moi. Plus tard, ce sera un autre gamin. A la maison, à l'école et au terrain, soyons disciplinés et appliqués. Je remercie tous ceux qui, de près ou de loin, m'ont donné cette chance.

Propos recueillis par
Bm Gondet

Who is who

Riyad Yada Mze est né à Moroni (Comores). Il soufflera sa 13e bougie en août prochain. Au Lycée Chams, il prépare le Bepc. Il pense qu'il est prématuré pour évoquer une profession. « Je souhaite qu'il fasse carrière dans le football, mais à l'extérieur », nous murmure son père, un professeur d'Ecole à Moroni Application, que beaucoup comparent à « Martin Luther King », par son langage pertinent, fascinant et mobilisateur. Les stars de Riyad sont, sur le plan international, Christiano Ronaldo et aux Comores, le virevoltant Djudja, un attaquant opportuniste de Volcan.

FOOTBALL : CHAMPIONNAT D1, NGAZIDJA

Zikumbini, Asceji et Elan se neutralisent (1-1)

En match de retard de la 1ère journée du championnat régional, Ipvembeni et Mitsoudje ne sont pas toujours parvenus à se départager (1-1) le mercredi 28 mars à Iconi. Le terrain de l'Asceji est sanctionné de trois mois (voir encadré), suite à une tentative d'agression à l'égard des arbitres. Tous les matches du club à domicile sont programmés sur un terrain neutre.

Le 18 mars dernier à Ipvembeni, les arbitres ont été contraints de suspendre le match (Asceji et Elan), pour mauvaise visibilité. « De gros nuages avaient assombri le climat, perturbant ainsi la visibilité », explique Albert, chargé des compétitions de la Ligue de l'île. Ce jour-là, Asceji d'Ipvembeni et Elan club de Mitsoudje ont terminé (0-0). Le mercredi 28 mars dernier, les deux prétendants rivaux au titre s'étaient rencontrés sur le terrain Zikumbini.

Moins rythmé, chaque rival a réussi à prendre le contrôle du match sans toutefois parvenir à menacer réellement l'autre. Ils se neutralisent (1-1). Ce score n'a pas d'influence notoire sur le classement général provisoire : Asceji (3-3, 0 et 3 points), Elan (9-5, +4 et 4 pts), Bonbon Djema (4-2, +2 et 7 pts), Volcan (5-3, +2 et 7 points)

Bm Gondet

A : Le 21 mars dernier à Ipvembeni : Asceji # Ngaya (0-0)

Les rapports des officiels du match attestent une sécurité défaillante de la part des responsables de l'équipe Asceji, entraînant des menaces verbales et des tentatives d'agression allant jusqu'à bousculer des gendarmes et à barrer la route au véhicule des officiels. Conséquence : Suspension du terrain durant 3 mois. Les matches à domicile de l'Asceji se dérouleront à l'extérieur sur un terrain, décidé par les organisateurs. Une amende de 150 000 fc est également infligée à l'équipe.

A/ Calendrier (4e journée), D1 de Ngazidja, Dimanche 1er avril
A Moroni : Volcan # Jacm
A Vouvouni : Enfants des Comores # Ngaya
A Nyumadzaha-Bambao : Etoile des Comores # Etoile du sud
A Mitsoudje : Elan # Aventure
Terrain à déterminer : Asceji # Us Mbeni
A Nyumamilima : Etoile Polaire

COMMUNIQUE DE PRESSE

L'ANRTIC informe les utilisateurs du spectre des fréquences que, suite au premier communiqué paru dans les quotidiens LA GAZETTE et AL WATWAN respectivement les 02 et 05 février 2018, Certains utilisateurs sont venus s'enregistrer à l'ANRTIC et payer leurs redevances et d'autres, ne se sont toujours pas manifestés.

Ainsi, la seconde phase relative à la relance des factures vient de commencer ce mercredi 21 Mars 2018. Nous rappelons que, passé le délai de quinze jours, à compter de la réception de la facture, une procédure de mise en demeure sera engagée.

Service Communication ANRTIC

Nos points de vente

Nassib Itsandra	Au paradis du livre
Nassib volovolo	Mag Mrket
Nassib Bacha	Station Filling
Nassib Kalfane	Librairie A la Page
Gare du nord	Nouveauté
Chez Kamardine Matelec	Bus Place de France
Wadaane coulé	Karthala chez Tati
Hadoudja chez Soroda	Magasin Mzé Cheik Gobadjou
Hadoudja chez Nadi	Café de la Médine Badjanani
Pâtisserie Pain Soleil Magoudjou	Said Bacar Djomani

CLÔTURE DE L'ATELIER SUR LA NEUTRALITÉ DE LA DÉGRADATION DES TERRES

Pour une meilleure intégration des parties et des médias

Hier jeudi a été clôturé à Mutsamudu à Anjouan, l'atelier qui a abouti au rapport sur la neutralité de la dégradation des terres (NDT), après avoir débattu pendant deux jours sur la situation de références, sur les indicateurs, les cibles et les mesures contre la dégradation des terres.



Participants atelier NDT

La participation d'un certain nombre de communes a donné lieu à des échanges sur les difficultés que rencontrent les élus locaux dans l'application relative à la protection de l'environnement. Les interventions du maire de Jimlimé, le témoignage du chef d village de Chandra, le premier adjoint au maire de Bazmini ont permis aux uns et aux autres de mesurer les difficultés sur le terrain. Ils ont fait état du manque de moyens à leur disposition et certains ont émis le vœu de disposer de gardes champêtres assermentés, capables de mener un travail de sensibilisation mais aussi de dissuader ceux qui iront à l'encontre des dispositions réglementaires.

Les élus locaux se sont plaints aussi de la prolifération des scies électriques qui causent des dommages considérables aux quelques reliques de forets existantes. Certains ont aussi plaidé l'intercommunalité pour plus d'efficacité dans la protection de l'environnement étant entendu que les limites naturelles ne coïncident toujours pas avec les limites administratives des communes.

On peut dire que les techniciens ont su sur un sujet technique apporter les clarifications sur les concepts utilisés pour que les débats se déroulent dans une atmosphère conviviale. Certains se sont plaints de l'absence d'un plan d'aménagement foncier qui permettrait d'avoir une vision claire du travail qui doit être mené. L'existence d'un inventaire forestier national est un atout mais les données sont anciennes et leurs qualités par rapport aux outils existants à l'heure actuels ne permettent pas des interventions plus pointues dans les aménagements.

Parmi les mesures retenues pour arriver à la neutralité, il faudrait intégrer la NDT dans la conception et mise en œuvre des politiques, stratégies sectorielles et programmes au niveau national. Aller dans le renforcement des capacités des acteurs sur la Gestion Durable des Terres et mobiliser les financements pour la mise en œuvre.

Il a été demandé l'intégration du principe de la Neutralité de la Dégradation des Terres dans l'aménagement du Territoire et d'élaborer des textes d'application pour la loi forestière et la Loi cadre sur l'environnement et assurer leur mise en œuvre.

Les participants ont demandé à la consultante de prendre en compte dans le document les aspects liés à la démographie, l'intégration plus accrue des parties prenantes et l'implication des médias.

Rappelons que la neutralité en matière de dégradation des terres est une idée simple mais révolutionnaire. C'est un engagement pour éviter la dégradation, aller vers la gestion durable des terres et dans le même temps, amplifier massivement la réhabilitation des terres et des sols dégradés. Il s'agit donc de redéfinir notre relation à la nature.

Mmagaza

La Gazette des Comores
Directeur général
Said Omar Allaoui
Directeur de la publication et Rédacteur en chef
Elhad Said Omar
Rédaction
A. Mmagaza
Maoulida Mbaé
Al-hamdi Abdillah
Mohamed Youssouf
M.I.M Abdou
Toufé Maecha
Chronique Sportive
B.M. Gondet
Mise en page
Abdouchakour Aladi Nourou
Secrétaire de rédaction
Sanaa Chouzour
Responsable commercial
Mariama Mhoma
Documentation archiviste
Rahamatouallah Youssouf
Photographe / Site Web
Mohamed Said Hassane
Impression
Graphica Imprimerie
www.lagazettedescomores.com
Tel: 773 91 21/ 322 76 45

UNION DES COMORES
Unité - Solidarité - Développement

Ministère des Finances et du Budget

Programme Régional d'Infrastructures de Communication (RCIP-4)

Financement : Association Internationale de Développement (IDA)
Financement : Don IDA No H 878-KM

N°2018/002/RCIP4/AON/Travaux

Avis d'Appel d'Offres National

1. Le Gouvernement de l'Union des Comores a reçu un Don auprès de l'Association Internationale de Développement (IDA) en vue de financer le coût du Programme Régional d'Infrastructures de Communications (RCIP-4) et a l'intention d'utiliser une partie du montant de ce Don pour effectuer les paiements au titre ce marché : « "**Travaux de construction d'un immeuble pour un station d'atterrissement du câble FLY-LION 3 et des bureaux, à Moroni »** »

2. Le Programme Régional d'Infrastructures de Communication (RCIP-4) invite par la présent Appel d'Offres national, qui est constitué d'un seul lot, **les soumissionnaires éligibles à présenter, sous pli fermé, leurs offres en deux options conformément au dossier d'appel d'offre pour les Travaux de construction d'un immeuble pour une station d'atterrissement du câble FLY-LION 3 et des bureaux, à Moroni.**

3. Les soumissionnaires éligibles intéressés peuvent obtenir des informations complémentaires et inspecter le dossier d'appel d'offres au bureau du Projet Régional d'Infrastructures de Communication (RCIP-4) : BP : 69 88- Moroni Rue Auberge- Palace Cour Constitutionnelle - Coulée, Logement N°ZE 27, Tél (269) 773 99 00, - Moroni-COMORES, adresse mail : rcip.procure@gmail.com

4. Un jeu complet de dossier d'appel d'offres peut être acheté par les soumissionnaires intéressés sur soumission d'une demande écrite à l'adresse indiquée ci-dessus et suite au règlement d'un droit non-remboursable de **« cent mille francs (100 000 KMF) Francs comoriens ou son équivalent dans une monnaie librement convertible ».**

5. Les clauses des instructions aux soumissionnaires et celles du Cahier des clauses administratives générales sont les clauses du Dossier Type d'appel d'offres : Acquisition de Biens, Travaux de la Banque.

6. Les offres doivent être soumises à l'adresse ci-dessus au plus tard à **le 23 Avril 2018 à 10 heures 00 min**, heure locale-Union des Comores et doivent être accompagnées d'une garantie de soumission sous forme de garantie bancaire, ou de chèque de banque libellée au nom de « **PROGRAMME REGIONAL D'INFRASTRUCTURES DE COMMUNICATIONS PHASE 4 (RCIP-4)** » d'un montant de : **Cinq millions (5 000 000 KMF) francs comorien**.

7. Les visites des lieux ne sont pas organisées mais fortement recommandées. Les frais des visites sont exclusivement à la charge du soumissionnaire.

8. Les offres doivent être valides durant une période de quatre vingt dix (90) jours suivant la date limite de dépôt des offres.

9. Les offres seront ouvertes en présence des représentants des soumissionnaires qui désirent être présents et ce le **23 Avril 2018 à 10 heures 30 min**, Heure Local en Union des Comores dans le bureau du Projet Régional d'Infrastructures de Communication (RCIP-4) : BP : 69 88- Moroni Rue Auberge- Palace Cour Constitutionnelle - Coulée, Logement N°ZE 27, Tél (269) 773 99 00, - Moroni-COMORES, adresse mail : rcip.procure@gmail.com

Lancé le 23 mars 2018